

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

Exploitation économique du domaine public
Buvette dans le cadre de la soirée du 14 Juillet



A l'occasion de la fête nationale du 14 Juillet, la Ville de Riom organise un concert, des vols captifs en montgolfière, ainsi qu'un grand feu d'artifice. Cette traditionnelle soirée accueille généralement entre 5000 et 6000 personnes au sein d'un vaste espace en plein air.

Vous trouverez ci-dessous le programme de l'événement qui se déroulera au parc du Cerey à Riom :

- À partir de 17h : accueil des Food-Trucks
- De 19h à 22h : Vols captifs en montgolfière
- De 20h30 à 22h30 : Concert de Fuzz (groupe de reprises)
- 22h30 : Feu d'artifice

Pour l'occasion, la ville de Riom recherche une buvette dont les modalités de participation sont décrites ci-dessous :

Localisation des emplacements

Parc de Cerey, Place de l'Europe - 63200 Riom

Objet de l'appel

Dans le cadre de l'organisation du 14 Juillet, la commune lance un appel public à concurrence pour la tenue et la gestion de la buvette .

L'objectif est de confier à une association riomoise :

- La mise en place, la gestion et le démontage de la buvette
- La vente de boissons (alcoolisées et non alcoolisées)

Le respect des normes d'hygiène, de sécurité et de réglementation en vigueur, notamment en matière de licence de débit de boissons

Périodes d'exploitation

Le dimanche 14 juillet 2025 de 17h jusqu'à 23h

Mise à disposition des emplacements

La mise à disposition des emplacements fera l'objet d'une autorisation d'occupation commerciale du domaine public délivrée par la ville précisant l'ensemble des droits et obligations de ce dernier. Elle sera personnelle, précaire et révocable.

La ville de Riom met à disposition des bénéficiaires un coffret électrique selon des puissances électriques définies en amont. Les rallonges sont à prévoir par l'exploitant.

Redevance d'occupation commerciale du domaine public

Les pétitionnaires devront s'acquitter de la redevance d'occupation commerciale du domaine public prévue par délibération du conseil municipal fixant tarifs des droits voirie et d'occupation du domaine public. Le montant s'élève à **250 €**.

Conditions de participation

Les candidats devront :

- Respecter l'interdiction de la vente de boissons issues de la catégorie 4 et 5
- Proposer le paiement par carte bancaire
- Proposer une offre détaillée du projet comprenant (**Annexe 1**) :
- Fournir une description des moyens mis en œuvre (matériel utilisé, stockage, gestion des déchets...)
- Fournir une description des moyens dédiés à l'exploitation : personnel dédié (le nombre, la formation, etc.)
- Fournir la liste des produits proposés (avec leurs tarifs prévisionnels) et les différents fournisseurs. Il sera apprécié le recours aux fournisseurs locaux. La commune validera les tarifs et ils seront mentionnés dans la convention d'occupation du domaine public conclu entre la commune et l'exploitant.
- Respecter les engagements éco-responsables de l'événement (tri des déchets...)

Modalités de paiement

Un titre de recette sera émis par le trésor public à l'attention du bénéficiaire de l'autorisation de l'occupation du domaine public. Le paiement se fera auprès des mêmes services du trésor public.

Réglementation applicable en matière d'hygiène et de sécurité sanitaire

Toutes les marchandises destinées à la vente doivent répondre aux différentes réglementations et normes européennes et nationales en vigueur concernant notamment le respect des normes sanitaires, l'hygiène, l'environnement, la salubrité. Une attention particulière sera portée sur les actions Eco-responsables

Modalités de candidature

Les candidatures doivent être transmises au plus tard le 8 avril 2025 par mail à l'adresse suivante : vie.associative@ville-riom.fr

Le dossier de candidature doit inclure :

- Description du projet : photo de présentation du matériel d'installation, moyens de paiement ... (Annexe 1)
- Fiche de renseignement (Annexe 2)

Documents administratifs suivants (à transmettre par mail) :

- Extrait d'inscription au registre du commerce et des sociétés (RCS) de moins de trois mois (Kbis)
- Copie du certificat d'immatriculation du véhicule (Carte grise)
- Attestation assurance du véhicule
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle pour l'activité de restauration de l'année en cours.
- Copie d'une pièce d'identité en vigueur au nom du candidat

Annexe 1 : Description du projet

Annexe 2 : Fiche de renseignement

Personne morale

Dénomination de la société

Siège social

Code postal

Ville

N° de SIRET

Personne physique

NOM Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

Téléphone

Mail

Équipement

Type de véhicule

Immatriculation

Assurance

Dimensions

Description des équipements techniques (four, plaques de cuisson électriques/gaz...)

Puissance totale des équipements électriques en KW

.....